ne pas oublier de changer: le Numéro et la date de la gazette le report de ces informations dans le pied de page

Page de paramétrage ne pas imprimer

Revue de l'Association de Sauvegarde des Moulins de Bretagne

l'A.S.M.B. est membre de la F.D.M.F. (Fédération Des Moulins de France)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT: Eric DROUART 02.97.42.31.50

Kerblaizo - 56420 PLUMELEC

drouart.eric@wanadoo.fr

Adjoint: Jean-Pierre DECLAIS 02.97.66.49.76

Moulin de Kerminguy - 56390 GRANDCHAMP

renee.declais@wanodoo.fr

SECRETAIRE: Patrick GAUTIER 02 99 39 32 55

Moulin de Mézières - 35140 MEZIERES/Couesnon

moulindemezieres@orange.fr

TRESORIER: Stéphane EGAIN 02.97.51.45.50

28, rue du Bel Air - 56920 SAINT-GERAND

stephane.egain@wanadoo.fr
DELEGUES DEPARTEMENTAUX:

(22) Jean-Paul LAMOUR (Vice président) 02.96.74.13.63

Moulin de la Ville Geffroy - 22170 PLELO lamourjeanne@wanadoo.fr

André JOUANNY 02.96.74.02.77 Adjoint:

Moulin de la Perche - 22800 SAINT-BRANDAN

micheleetandre@wanadoo.fr

Adjoint : Yann LE COR 02.96.71.43.84

Moulin de Geslin - 22170 PLELO Jean-Paul SABLE 02.98.25.86.54

Le Clos du Vern - 29460 DAOULAS jean-paul.sable@wanadoo.fr

02.99.39.32.55 Patrick GAUTIER Moulin de Mézières - 35140 MEZIERES/Couesnon

moulindemezieres@orange.fr (44) Philippe BORGELLA (Vice président) 02.97.59.61.97

42, rue du Château - 56400 AURAY

philippe.borgella@wanadoo.fr Adjoint : Marie LEBRETON 06.18.22.57.75

18, rue du Four - 56000 VANNES Bernard LE TELLIER 02.40.42.35.47 Adjoint:

50, bld des Korrigans - 44510 LE POULIGEN 02.97.32.09.02 (56)Claude FLOCON Moulin des Bruyères - 56240 INGUINIEL

Adjoint: Gilles COTTET (Vice président) 02.97.53.15.03

Moulin de Tréguern - 56250 SULNIAC

gilles.cottet@yahoo.fr Pierre-René LE GUERER 02.97.34.44.74

Adjoint: Kerozec - Moulin Baden - 56320 LE FAOUËT

MOULIN-MUSEE DES RECOLLETS:

02.97.51.45.50 Conservateur: Stéphane EGAIN 28. rue du Bel Air - 56920 SAINT-GERAND moulins.bretagne@wanadoo.fr

Stéphane LOTODE

Adjont: 06.73.40.14.35

Moulin de Guernal - 56300 PONTIVY

MOULIN DE BELLE-NEE:

Responsable: Claude PARTENAY 02.99.08.77.09

La Pointais - 35390 SAINTE-ANNE S/Vilaine

Rédacteur en chef : Eric DROUART

SOMMAIRE

Editorial	3
HISTOIRE DE L'ENERGIE HYDRAULIQUE	4
PICS DE CONSOMMATION	5
MALESTROIT - Le déversoir à chevrons	7
J.P.P.M. 2010	8
ENERGIE BLEUE	8
JURIDIQUE - Les biens sans maître	10
ENERGIE EOLIENNE	11
LES BARRAGES A CLAPET	12
LES MOULINS DE KERDEHEL - BAUD	14
MOULIN DE LA PERCHE - QUINTIN	17
ENERGIE HOULOMOTRICE	18
LES BLEDS QUI CROISSENT EN CE PAYS	19
LES MOULINS A VENT AU QUEBEC	20
LABEL DE LA FONDATION DU PATRIMOINE	
VOTRE AGENDA	23
UNE EOLIENNE TRANSFORMEE EN ATTRACTION	
TOURISTIQUE	24
VENDEE: LE PROJET D'EOLIENNES EN MER AVANCE.	



N° 101 Janvier 2010

Editorial

2009 est morte, vive 2010!

L'année s'est achevé avec une participation de l'ASMB au Salon des Patrimoines de GLAD à VANNES les 14 et 15 Novembre, une petite émission de Bruno COGOLIN sur France Bleue Armorique le 2 Décembre, et l'exposition sur les Moulins à Marée d'Europe Occidentale au Moulin de Pencastel en ARZON qui s'achèvera le 10 Janvier.

2010 sera vraisemblablement une année de combat face à l'Administration sur tous les plans (2011 et 2012 aussi, que chacun se rassure). J'espère simplement que l'ASMB saura s'y investir pour que les droits de chacun demeurent préservés. A cet effet, je vous incite à lire très attentivement l'article de ce numéro concernant les biens sans maître.

2010 verra également se profiler un rapprochement des deux Fédérations des Moulins en France, FDMF et FFAM. Les modalités restent encore à définir.

Permettez-moi de vous souhaiter mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Eric DROUART





Nouvelle formule proposée par la Fédération des Moulins de France : un format paysage, panoramique, très agréable à parcourir. Articles de fond toujours passionnants

Cette nouvelle présentation s'inscrit dans la politique de la FDMF de préservation des ressources naturelles (papier recyclé, encres végétales, fabricant labellisé Imprim'Vert...)

<u>Réabonnement</u>

La FDMF serait heureuse de vous compter parmi ses lecteurs et propose aux adhérents de l'ASMB un abonnement à la revue nationale Le Monde des Moulins au tarif préférentiel de 20 € (pour 4 numéros). Prendre contact avec le Président ou le Trésorier.

ASMB Nº 101 Page 3 / 26 Janvier 2010



HISTOIRE DE L'ENERGIE HYDRAULIQUE

Pierre-Louis VIOLLET

En ville, sur les grands fleuves de faible pente, les ponts sont des endroits intéressants pour y installer des moulins : au Moyen-Age, ils ont beaucoup d'arches et rétrécissent de façon importante la largeur de la rivière, aussi le courant est fort sous ces ponts.



Le Pont aux Meuniers vers 1539. Il avait été construit par le Prévôt de la Ville de Paris en face du Palais, et traversait le grand bras de la Seine en aval du pont au Change. Il fut emporté par une crue en 1596.

PARIS présente un exemple intéressant : on y connaît des moulins sous les arches du Grand Pont depuis l'époque carolingienne. En 1296, ce pont, qui était en bois, est emporté par une crue de la Seine et il est remplacé par deux nouveaux ponts, toujours en bois, distants d'une dizaine de mètre seulement l'un de l'autre : le Pont au Change, qui porte bientôt dix moulins, tant sur ses arches que juste en aval, et le Pont des Meuniers sous lequel treize moulins sont énumérés dans un document qui date de 1323. Lorsque ce dernier pont s'effondre à son tour vers 1596, il abritait encore onze moulins.

Un peu en amont de ces ponts, il y avait une passerelle de bois allant jusqu'au milieu du bras de la Seine qui s'appelait la Planche Mibray et qui abritait, au XIVème siècle, quinze moulins. Cette passerelle s'écroule en 1406 et, à sa place, quinzes plus tard, on construit le premier Pont Notre-Dame, toujours en bois, sous lequel s'installent les moulins qui avaient occupé la Planche Mibray. Ce pont s'effondre en 1499 et, en 1507, sa reconstruction en pierre cette fois-ci est terminée.

A PARIS, il y avait aussi des moulins sur pilotis en pleine eau pour disposer du courant qui n'était pas suffisant sur la berge même. Ces moulins étaient souvent accessibles par des passerelles, mais ils pouvaient aussi se trouver suffisamment loin des rives pour n'être accessibles qu'en barque. Le plus connu de ces moulins sur pilotis était le Moulin de la Gourdaine vers la pointe aval de la pointe aval de l'île de la Cité. Il est identifié au XVI ème siècle. Il est utilisé par la suite par le roi Henri II pour battre monnaie, et ne disparaîtra qu'en 1578, au moment de la construction du Pont-Neuf.

Biographie de l'auteur

Ingénieur de formation, avec une longue expérience dans le domaine de l'hydraulique, Pierre-Louis Viollet exerce des responsabilités de management dans la Recherche et Développement. Il est professeur de Mécanique des fluides à L'Ecole nationale des ponts et chaussées. Histoire de l'énergie hydraulique : moulins, pompes, roues et turbines - Hydraulique dans les civilisations anciennes Mécanique des fluides appliquée



PICS DE CONSOMMATION

06/01/2009

La France a battu lundi un nouveau record, celui de la consommation d'électricité, en raison de températures en dessous des normales saisonnières. RTE a d'ailleurs placé la Bretagne en «alerte rouge», craignant de devoir y organiser des coupures d'électricité ciblées pour éviter que toute la région ne se retrouve dans le noir.

89.480 mégawatts: c'est le record de consommation d'électricité enregistré lundi soir, à 18h45, par le gestionnaire du réseau de transport d'électricité (RTE), filiale d'EDF. Le précédent pic avait été enregistré le 17 décembre 2007 à 18h58, avec 88.960 MW. D'après RTE, les températures étant inférieures aux normales saisonnières, la consommation pourrait encore grimper dans les jours à venir, jusqu'à **91.000 MW**; mais cela *«ne devrait pas engendrer de panne», étant donné la «disponibilité des centrales»*.

RTE invite cependant les Français habitant dans le Grand-Ouest, particulièrement les Bretons, à modérer leur consommation électrique entre 17 heures et 22 heures, *«pour la sécurité d'approvisionnement de la région et pour limiter les émissions de CO2»*, rapporte Le Figaro. RTE, qui a placé la Bretagne en «alerte rouge», explique en effet qu'en *«cas d'avarie»*, le réseau pourrait opérer des coupures d'électricité ciblées afin d'éviter *«un black out complet»*.

15/12/2009

Alors que certains départements français viennent de déclencher le plan grand froid, Réseau de Transport d'Electricité (RTE) prévoit un record historique de consommation d'électricité jeudi à 19 heures. Deux régions sont particulièrement amenées à faire attention à leur consommation : PACA et la Bretagne.

Touchée par une vague de froid, la France devrait atteindre un pic historique de consommation d'électricité jeudi à 19 heures, selon Réseau de Transport d'Electricité (RTE).

Ainsi, si les températures sont inférieures de 7,8°C aux normales saisonnières, la consommation devrait atteindre jeudi 92.000 mégawatts. Dernier record en date : le 7 janvier 2009 avec 92.400 MW, un chiffre qui pourrait donc «être dépassé en fin de semaine» si les températures affichaient des températures plus basses que prévues. En cause : la forte utilisation des chauffages électriques par les ménages français.

Attention, consommation modérée recommandée

Toutefois, toutes les régions ne sont pas logées à la même enseigne et plus particulièrement la région PACA et la Bretagne. RTE estime que «le système électrique français est dans une situation tendue» pour ces deux régions. En effet, la Bretagne produit seulement 8% de sa consommation d'électricité et risque la pénurie lors des pics de consommation hivernaux.

Pour réduire les risques de rupture d'approvisionnement, RTE devrait faire appel aux différents producteurs français et aux capacités d'échange avec les pays voisins européens. Pour éviter tous risques de coupures d'électricité, RTE préconise de modérer sa consommation notamment aux heures de ces pointes de consommation, soit entre 17 et 20 heures. Parmi les gestes simples relevés par RTE, on peut citer : éteindre la lumière et moduler la température dans les pièces inoccupées chauffées à l'électricité, fermer les volets la nuit, utiliser les appareils électroménagers après 20h (lave-linge, lave-vaisselle, sèche-linge...), éteindre les appareils en veille, etc.

RTE a déjà mis en ligne deux sites Internet, dans les régions PACA (<u>www.securite-electrique-paca.fr</u>) et Bretagne (<u>www.ouest-ecowatt.com</u>), pour sensibiliser les habitants à leur consommation.

Depuis que la Bretagne a affirmé sa volonté du refus du nucléaire (certains se souviendront de BRENNILIS), il viendra un temps où les Bretons devront se prononcer pour un mode de production énergétique. On ne peut pas condamner en bloc le tout nucléaire et les énergies renouvelables, au risque de se retrouver tôt ou tard dans une impasse.

Consommer moins est un vœu pieu, mais chacun sait que c'est le voisin qui doit consommer moins. La perpétuelle frénésie de consommation ne trouvera jamais de terme , sauf à envisager une catastrophe.

C'est pourquoi, entre 8 % de production et une indépendance énergétique salvatrice, les Bretons doivent pouvoir prendre des dispositions qui leur permettront de faire face à l'avenir. Pour mémoire, la configuration actuelle du réseau électrique autorise la France à importer jusqu'à 9.000 MW d'électricité.

La Bretagne dispose néanmoins d'un riche potentiel encore non exploité, celui du vent et celui de la mer. Il reste évident que les pouvoirs publics ne peuvent pas non plus ignorer les possibilités individuelles de la micro-hydraulique ou du petit éolien qui, bien que marginales, sont encore des sources de production complémentaires.

D.E. g

ASMB N° 101	Page 5 / 26	Janvier 2010
-------------	-------------	--------------



LE MOULIN - Emile VERHAEREN

(1855-1916- Les Soirs - 1887

Le Moulin

Le moulin tourne au fond du soir, très lentement, Sur un ciel de tristesse et de mélancolie, Il tourne et tourne, et sa voile, couleur de lie, Est triste et faible et lourde et lasse, infiniment.

Depuis l'aube, ses bras, comme des bras de plainte, Se sont tendus et sont tombés ; et les voici Qui retombent encor, là-bas, dans l'air noirci Et le silence entier de la nature éteinte.

Un jour souffrant d'hiver sur les hameaux s'endort, Les nuages sont las de leurs voyages sombres, Et le long des taillis qui ramassent leurs ombres, Les ornières s'en vont vers un horizon mort.

Autour d'un vieil étang, quelques huttes de hêtre Très misérablement sont assises en rond ; Une lampe de cuivre éclaire leur plafond Et glisse une lueur aux coins de leur fenêtre.

Et dans la plaine immense, au bord du flot dormeur, Ces torpides maisons, sous le ciel bas, regardent, Avec les yeux fendus de leurs vitres hagardes, Le vieux moulin qui tourne et, las, qui tourne et meurt.







MALESTROIT - Le déversoir à chevrons

Michel ROBERT

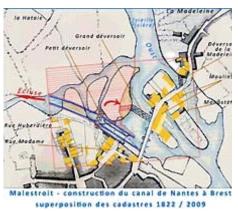
En 1822, sous la Restauration et, bien que la France ne soit plus en guerre contre l'Angleterre, les travaux du canal de Nantes à Brest, abandonnés en 1814, vont reprendre. L'objectif n'est plus de ravitailler les arsenaux de BREST et LORIENT mais de désenclaver et valoriser la Bretagne intérieure.

A MALESTROIT, la continuité du canal vers l'amont va commencer tout naturellement par l'aménagement de cette partie de l'Oust, aujourd'hui appelé « la vieille rivière ». La distance depuis le déversoir pour se rendre à La Née en SAINT-MARCEL par ce cours d'eau est de 6 km alors qu'à vol d'oiseau elle n'est que de 3,300 km. Plusieurs méandres sont la cause d'un tel écart. C'est pourtant ce projet qui est retenu dans un premier temps.

Le déversoir existant en 1822 mesure 38 mètres de longueur. Il appartient à l'usine de MALESTROIT (moulin) ainsi qu'un autre déversoir, plus petit, que l'on pourrait situer de nos jours entre la rue Madame et la rue Huberdière, proche du ponton d'accostage des bateaux de plaisance. En d'autres temps ce barrage artificiel ou estacade, constituait une réserve d'eau qui, de part sa hauteur, permettait de maintenir l'eau dans les douves situées au pied des murailles entourant MALESTROIT.

C'est donc, rive droite, accolée au grand déversoir, qu'une écluse est « *mise en chantier* » en même temps que sont entrepris des travaux de modification du profil de la rivière à cet endroit. Un travail important d'élargissement, mais aussi de comblement des bras de l'Oust, sans oublier l'élévation d'une digue de terre sur la nouvelle rive. Mais, d'où provenait le remblai ?





A environ 350 mètres en amont, au lieu dit « l'Arvigot » disparait un îlot. A son emplacement la profondeur de la rivière atteint 3,50 mètres, sur une longueur d'environ 100 mètres.

Que s'est-il passé ? Il ne s'agit là que d'une hypothèse, mais il est probable que la terre, utilisée pour ériger la digue toute proche, provenait de cet l'îlot, ainsi que du prélèvement effectué au fond de la rivière.

L'ingénieur chargé de l'aménagement du canal, est Monsieur PAYEN, ingénieur en résidence à Nantes. Il arrêtera soudainement les travaux en cours, obéissant à un ordre supérieur, pour entreprendre la dérivation vers l'écluse actuelle, (qui porte le numéro 25) puis la Métairie de La Née, et enfin La Née, où la jonction se fait avec l'Oust. (la voie la plus directe)

De l'ébauche de l'écluse il reste (côté digue) une partie de bajoyer* sur lequel vient s'appuyer la plus petite branche du déversoir d'une longueur de 28 mètres construite par l'Administration. L'ensemble des deux branches formant un chevron.



Si l'État a établi à ses frais la petite branche du grand déversoir, c'est uniquement pour remplacer l'autre petit déversoir appartenant initialement à l'usine et qui était placé sur le « nouveau » tracé du canal.



g

Aux termes de l'article 3 du décret du 23 Novembre 1907, le grand déversoir entier fait partie des ouvrages de l'usine et son entretien doit demeurer à la charge exclusive du propriétaire du moulin.

*Bajoyer : mur d'un sas d'écluse (Extrait d'une lettre du Ministre des Travaux Publics au Préfet du Morbihan et datée du 19 Mars1912.)

ASMB N° 101 Page 7 / 26 Janvier 2010

Journée du Patrimoine de Pays et des Moulins de Bretagne : 2009 et 2010

J.P.P.M. 2009 : Succès confirmé

Plus de 20.000 visiteurs ont participé le dimanche 14 juin dernier à cette manifestation destinée à faire connaître le patrimoine non protégé et les savoir-faire anciens.

La Journée du Patrimoine de Pays, manifestation nationale associée à la Journée des Moulins, mobilise chaque année en Bretagne de nombreuses bénévoles et acteurs du patrimoine. Pour l'édition 2009 qui s'est tenue le dimanche 14 juin, plus de 180 animations tout public ont été mises en place autour d'une thématique originale : « le patrimoine en hauteur ».

Le beau temps était au rendez-vous, les visiteurs aussi. Selon les estimations du comité de pilotage qui coordonne cette manifestation au niveau régional, entre 20.000 et 21.000 personnes se sont déplacées. Un succès confirmé pour cette manifestation qui attire un public de plus en plus large.

J.P.P.M. 2010

La date de la 13^{ème} édition est fixée au dimanche 20 juin 2010. La Journée portera sur le thème DATES ET PERSONNAGES HISTORIQUES. Les visiteurs pourront redécouvrir leur patrimoine au travers des archives, ou bien au travers d'événements ou de personnages qui ont marqué l'histoire de leur commune et participé à la construction de son identité, ou bien encore chercher les indices permettant de dater un bâtiment et lire son architecture.



Renseignements: Cécile LE GOC (FNASSEM Bretagne) - Tél. 02.99.54.60.05 - bretagne@associations-patrimoine.org

ENERGIE BLEUE

Le plan « Énergie bleue » : la mer fournira de l'électricité

Parmi les principales orientations du Grenelle de la mer, sur lesquelles quelque 600 spécialistes se sont mis d'accord, figure la nécessité de développer les énergies marines.

Un plan « Énergie bleue » va être lancé dans un proche avenir, financé par l'ADEME, (Agence pour le Développement Et la Maîtrise de l'Energie) avec pour objectif d'arriver à produire en milieu marin (y compris sous-marin) au moins 6000 MW (1 mégawatt = un million de watts) avant 2020.

Energies marines : La plateforme technologique installée à Brest

A l'occasion des Assises de l'Economie maritime et du littoral, François FILLON a confirmé le 2 Décembre le choix de BREST pour installer la plateforme technologique sur les énergies marines.

Elle sera implantée au centre de l'IFREMER dans les prochaines semaines. « Cette localisation permettra à la plateforme de bénéficier d'un environnement industriel et de recherche de premier plan, avec entre autres la présence du Pôle Mer Bretagne et la moitié du potentiel français de recherche en sciences et technologies marines », a expliqué le premier ministre. La nouvelle plateforme visera à développer les technologies liées à l'émergence de nouvelles énergies marines

ASMB Nº 101	Page 8 / 26	Janvier 2010
-------------	-------------	--------------

renouvelables, comme les hydroliennes, les fermes houlomotrices ou encore l'énergie thermique des mers. « Cette plate-forme sera un maillon important qui contribuera à produire de l'énergie renouvelable et à créer des emplois. En France, nous avons les compétences industrielles avérées et un véritable savoir-faire dans les PME.

Nous sommes prêts, les technologies sont matures, il ne faut plus attendre, tous les signaux sont au vert et le potentiel existe », estime Jean-Yves PERROY, président d'IFREMER. g

Hydroliennes crédits : HYDROHELIX ENERGIES



Energies marines renouvelables : L'incubateur de DCNS sera installé à BREST



DCNS a annoncé, hier, sa décision d'implanter son incubateur dédié aux énergies marines renouvelables (IMR) à BREST. Après la décision du gouvernement d'installer à la pointe du Finistère la grande plateforme technologique sur les IMR, la cité du Ponant se positionne donc fortement sur ce segment très porteur. En ce qui concerne DCNS, l'incubateur vise à regrouper et accroître les investissements de recherche et développement du groupe dans le domaine des fermes houlomotrices (énergie des vagues), des hydroliennes, de l'éolien flottant et de l'énergie thermique des mers. DCNS

Vue du projet de centrale d'énergie thermique des mers Crédit : EDF ENERGIES

souhaite se

développement sur ce secteur, qui pourrait représenter à moyen-terme un marché annuel de plusieurs milliards d'euros.

« Il existe une grande proximité entre notre métier historique et les compétences nécessaires pour travailler dans ce nouveau domaine », explique Patrick BOISSIER.

Pour le président de DCNS : « Le groupe est aujourd'hui le seul industriel français à maîtriser un panel de solutions aussi large dans le domaine des énergies marines renouvelables.

La création à BREST de la plate-forme technologique Energies Marines annoncée le 2 décembre dernier par le Premier ministre donne un nouvel élan à la filière.

Du fait de son implantation géographique, des compétences qui y sont rassemblées et du support du Pôle de Compétitivité dans lequel DCNS est impliqué, BREST est le lieu naturel pour installer notre incubateur ».



A VENDRE - GUERANDE (44) MOULIN du 17^{ème} Siècle Maison attenante - Grand jardin 280 000 euros 06.12.53.52.56.

ASMB N° 101 Page 9 / 26 Janvier 2010



JURIDIQUE - Les biens sans maître

Eric DROUART



La loi n° 2004-809 du 13 Août 2004

Cette disposition législative relative aux biens sans maître s'applique depuis le 18 Août 2004

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, en modifiant le régime juridique des «biens sans maître» inchangé depuis le code Napoléon, a offert aux élus locaux un nouveau mode d'acquisition du foncier à titre gratuit. Ainsi, la propriété des biens vacants et sans maître, auparavant dévolue à l'État, peut désormais revenir à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés.

La plupart des communes de France ont connu ou auront à connaître des biens sans maître et devront, si elles souhaitent les acquérir, mettre en œuvre une procédure d'acquisition qui devra être scrupuleusement respectée.

Il s'agit d'un véritable enjeu foncier et économique pour les communes qui peuvent ainsi récupérer ces immeubles en propriété et les incorporer à leur domaine à moindre coût. Pour appliquer efficacement ces nouvelles dispositions, il est nécessaire d'identifier ces biens et d'appréhender leurs modalités d'acquisition.

L'objectif est de dresser un panorama complet de la nouvelle réglementation des biens sans maître afin que les municipalités puissent en tirer le meilleur parti pour la constitution de leur patrimoine immobilier ou pour leurs finances locales, au-delà des risques toujours présents pour le propriétaire immobilier.

Les dispositions de l'article 147 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, modifient le régime juridique d'acquisition des biens sans maître.

En effet, cet article prévoit désormais que « les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés. Toutefois, la propriété est transférée de plein droit à l'État si la commune renonce à exercer ses droits ». Afin de répondre aux interrogations des élus relatives à la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions, la circulaire interministérielle n° NOR MCT/B/06/00026C, associant le ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire et le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, et précisant la définition des biens sans maître et celle des biens issus des successions en déshérence, a été diffusée aux préfets le 8 mars 2006.

Une instruction du 10 avril 2006 commente l'article 147 de la loi de finances rectificative pour 2004 qui facilite l'accès des maires aux documents de l'enregistrement lorsqu'ils effectuent des recherches relatives à la dévolution d'un bien sans maître mentionné à l'article 713 du Code civil. Un cinquième alinéa est ajouté à l'article L. 106 du Livre des procédures fiscales (LPF) pour faciliter l'accès des maires aux documents de l'enregistrement.

Désormais, et sur délibération du Conseil municipal, le Maire ou la personne qu'il désigne à cet effet peut obtenir communication de documents de l'enregistrement sans avoir à produire une ordonnance du juge d'instruction. Référence :

munttp://alize.finances.gouv.fr/dgiboi/boi2006/5FPPUB/textes/5b806/5b806.pdf BOI, 10 avril 2006, 13 K-5-06, n. 65

Article L1123-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

Sont considérés comme n'ayant pas de maître les biens (...) qui sont des immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu et pour lesquels, depuis plus de trois ans, les taxes foncières n'ont pas été acquittées ou ont été acquittées par un tiers. Ces dispositions ne font pas obstacle à l'application des règles de droit civil relatives à la prescription.

Cette hypothèse renvoie aux cas où le propriétaire de l'immeuble est inconnu, parce qu'il n'existe aucun titre de propriété publié au fichier immobilier de la conservation des hypothèques ou au livre foncier, ni aucun document cadastral qui permette d'établir l'identité du propriétaire (doit être réservé le cas où un tiers se prévalant de sa possession passive et continue du bien pendant trente ans s'en verrait reconnaître la propriété en vertu de la prescription acquisitive).

C'est le cas de nos cours d'eau et de nos biefs qui ont pu être cadastrés depuis un certain nombre d'années, et qui ne comportent <u>pas de numéro de parcelle</u> le plus souvent à l'insu des « anciens » propriétaires riverains dépossédés qui ne sont autres que VOUS.

A cette occasion, j'incite tous les propriétaires de biefs et cours d'eau à vérifier les plans de cadastre les concernant afin de prendre conscience de la véritable consistance de leur propriété et de les transmettre au Bureau de l'ASMB.

Des actions en recours pourraient être envisagés, mais seulement après recensement et de manière groupée. Initiative individuelle s'abstenir. Il s'agit d'une manipulation de l'Administration à l'échelle nationale, et une réponse d'envergure ne peut être véritablement envisagée qu'avec l'appui des deux Fédérations de Moulins en France (FDMF et FFAM), de l'ARF, de France Hydro-Electricité et, pourquoi pas, de l'ensemble du monde agricole.

ASMB Nº 101	Page 10 / 26	Janvier 2010
-------------	--------------	--------------



ENERGIE EOLIENNE

Eric DROUART

Eolien : pas de modification des tarifs de rachat

La secrétaire d'Etat à l'Ecologie a annoncé que le gouvernement ne modifiera pas les tarifs de rachat de l'électricité produite par le secteur éolien.

Nathalie Kosciusko-Morizet a ainsi « *confirmé le tarif actuel* » de rachat de l'électricité produit par l'éolien, en réponse à une question sur l'annulation par le Conseil d'Etat, pour des questions de forme, de l'arrêté fixant les tarifs de rachat de l'électricité éolienne par EDF.

Elle a argumenté que le « tarif de rachat est proche en fait du coût de l'électricité parce que l'éolien est l'une des énergies renouvelables les plus compétitives. Le coût additionnel qui est supporté par le consommateur (...) est du coup relativement modeste ».

Les associations anti-éoliennes, dont Valéry Giscard d'Estaing s'est fait le porte-drapeau, réclament, pour leur part, la baisse de ces tarifs de rachat, dénonçant un « *lobby* » qui aurait obtenu un régime d'aides financières abusives. Pour rappel, la France s'est engagée, au niveau de l'Europe, à monter sa part d'énergies renouvelables à 23% d'ici à 2020.

Avec AFP (13/11/2008)

L'Afrique du Sud se lance dans l'énergie éolienne

La compagnie publique d'électricité sud-africaine Eskom a décidé de construire 50 turbines éoliennes de 2 mégawatts chacune d'ici à la fin de l'année.



Eskom a annoncé qu'elle allait construire 50 turbines éoliennes de 2 mégawatts chacune d'ici à la fin de l'année. «C'est un peu plus cher que de produire de l'électricité avec du charbon, mais cela est valable à tout point de vue», a déclaré le porte-parole d'Eskom Fani Zulu, sur la radio publique SAFM. La société qui s'était engagée également à construire une centrale nucléaire a dû renoncer au projet en décembre en raison de l'investissement trop important pour une telle infrastructure. Pour rappel, la compagnie publique d'électricité sud-africaine avait annoncé l'année dernière vouloir doubler ses dépenses pour les 5 prochaines années afin de renouveler les infrastructures vieillissantes du pays et améliorer l'approvisionnement en électricité du pays. (05/01/2009)

Des éoliennes adaptées à la ville

Petite entreprise de l'Ecole des mines de Douai (Nord), Apple-Wind propose de percher les éoliennes sur les toits. Un concept qui pourrait permettre à cette énergie de s'importer au cœur des villes.



Le vent pourrait bien porter les éoliennes jusque dans les villes. Alain Burlot, chef de l'entreprise Apple-Wind, et plusieurs laboratoires de recherches ont mis au point des éoliennes pour les toits qui s'adaptent aussi bien aux PME, qu'aux maisons et aux immeubles.

Pour « l'autoconsommation »

Si trois familles d'éoliennes de puissance variable sont prévues, Alain Burlot souhaite d'abord privilégier les éoliennes de 7 kW, dotées de pales de seulement 2,50 mètres de haut. Leur électricité devrait permettre d'alimenter le chauffage central et la production d'eau chaude, soit de servir à « l'autoconsommation », explique-t-il. Pour se faire connaître, Apple-Wind s'est déjà assurée une promotion de taille. Eiffage a en effet retenu sa solution pour équiper le futur grand stade de Lille qui devrait compter deux éoliennes de 100 kW chacune.

Dans l'avenir, Apple-Wind vise une production de 300 éoliennes dès 2010, pour atteindre les 1.000 unités en 2012. Et Alain Burlot table sur un chiffre d'affaires de 12 millions d'euros dès 2011. (23/12/2008)

ASMB Nº 101	Page 11 / 26	Janvier 2010
-------------	--------------	--------------



LES BARRAGES A CLAPET

Eric DROUART

Il en existe sur tous nos cours d'eau. Nous en avons tous vus et ils sont entrés dans le paysage parfois quotidien. Qui les a implantés ? Quel rôle jouent-ils ? A qui appartiennent-ils ? Ces ouvrages sont-ils entretenus ? Quelle sera leur destination à compter du 30 Mars 2013 .

Autant de questions auxquelles les possesseurs d'un moulin devraient être en mesure de répondre car ils sont la plupart du temps extrêmement concernés... à leur insu. Tout comme Monsieur JOURDAIN qui faisait de la prose sans le savoir.

Qu'est-ce qu'un barrage à clapet ?

Il s'agit d'un ouvrage qui a été établi sur le lit d'une rivière généralement non domaniale afin de réguler son cours. L'objectif était de ralentir celui-ci pour les besoins de la pêche de loisir et pour ceux de l'agriculture.

Quant ont-ils été implantés ?

Pour la plupart, ils ont été construits entre les années 60 et 70, à une époque où les anciens ouvrages de régulation que constituaient les vannages fonctionnant en éclusée ne jouaient plus leur rôle, faute d'entretien permanent consécutif à la mise en chômage des moulins.

Qui les a construits?

Ils sont stéréotypés et répondent à la volonté de l'Administration de gérer l'écoulement de



l'eau. Certains ont été construits par les services de la DDA, d'autres par une Fédération Départementale de Pêche. Ils ont pu être à tort considérés d'intérêt public, mais l'intérêt privé des agriculteurs et des pêcheurs n'est pas l'intérêt public.

A qui appartiennent-ils?

En l'occurrence, l'article 522 du Code Civil édicte que la propriété du sol emporte la propriété du dessus et du dessous. Le fait que l'ouvrage ait été établi par un tiers importe peu, il est la possession du propriétaire du fonds, même si celui-ci, en toute bonne foi, pouvait imaginer qu'il était propriété de celui qui l'avait construit. Il le restera, que l'ouvrage soit régulier ou irrégulier, autorisé ou non autorisé.

Quel moven de recours?

Le propriétaire d'un barrage à clapet peut-il se retourner contre le maître d'ouvrage qui l'a établi afin de se désengager de cette notion de propriété ? Même pas. Il faudrait qu'il démontre d'abord que cet ouvrage a été construit à son insu, ce qui est peine perdue. Ensuite, la possession de bonne foi conduit à une prescription acquisitive de 10 à 20 ans alors que la possession de mauvaise foi doit être de 30 ans pour justifier de cette même prescription (art. 2262 du C. C.). En tout état de cause, ces délais légaux sont largement dépassés. Le propriétaire actuel du lit de la rivière ou de la berge est sans conteste l'heureux propriétaire de ce fameux clapet qui l'encombre, qui lui a été imposé pendant des décennies, et que parfois il devra partages avec la propriétaire riverain de la rive opposée. Cette simple constatation risque de conduire à des conflits évidents.

Et la responsabilité ?

C'est bien sûr la responsabilité civile du propriétaire qui est engagée. Quelle responsabilité ? Bien évidemment celle du préjudice occasionné. A quel préjudice peut-on faire ici allusion ? Simplement au fait que l'ouvrage soit



abandonné ou ne fasse pas l'objet d'un entretien régulier depuis plus de vingt ans. Ou bien alors au fait que son fonction ne permette pas la préservation des espèces migratrices sur un cours d'eau classé ou non. Ou ben encore au fait qu'il suscite un risque d'inondation et menace à ce titre la sécurité publique. En effet, un clapet fonctionne exclusivement en surverse, provoque d'importants inconvénients pour la migration piscicole et la continuité sédimentaire.

Les conséquences

Vous qui êtes propriétaire d'un barrage à clapet, sans le savoir, commencez donc par rechercher si vous-même ou votre prédécesseur n'aurait pas été amené à signer une convention avec la DDA ou la Fédération de Pêche, une autorisation temporaire d'utilisation du sol ou de gestion du clapet, ou bien une cession d'emprise au sol avec droit de passage

concédée à son profit...

Si tel est le cas, et que vous auriez égaré le document, sachez bien que l'administration, elle, n'aura pas eu cette négligence.

Qui plus est, si votre ouvrage n'a pas été régulièrement autorisé selon les canons de la Loi sur l'Eau, imaginez le régal de l'Administratiion lorsqu'elle vous adressera une mise en demeure pour remettre, à vos frais, le lit du cours d'eau dans son état d'origine.

Imaginez aussi la complexité et le coût que cette même Administration va vous imposer car une étude d'impact à vos frais sera nécessaire, technique, biologique et environnementale avant toute intervention sur le milieu aquatique. Autre incidence, inéluctable sur le déversoir, sur la chaussée, sur les vannages non entretenus... Bref, une accumulation de complications indigestes.





Combien ça coûte?

Qu'à cela ne tienne, l'Administration a tout prévu, et c'est pour bientôt. Eh oui, l'Etat pourra exercer ses pouvoirs de police. Après mise en demeure, toute collectivité publique ou tout établissement public intéressé pourra faire exécuter les travaux nécessaires, à votre place, puisque l'intérêt général aura été établi.

Enfin, tout est bien prévu : les collectivités sont autorisées (le Trésor Public) à poursuivre le propriétaire pour le remboursement de ces travaux en rivière puisque c'est bien lui le riverain qui aura rendu ces travaux nécessaires. Sa responsabilité est d'ailleurs pleinement engagée car il est bien démontré qu'il est et demeure le propriétaire du clapet.



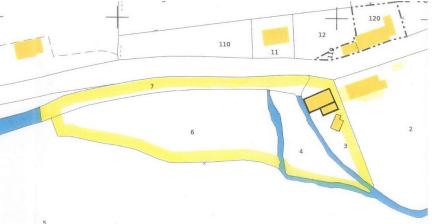
Pour mémoire, le Conseil Général du Morbihan vient d'aménager récemment un barrage à clapet à Saint-Samson sur le canal de Nantes à Brest. A l'évidence, l'ouvrage est conforme et dispose d'une passe à poissons et à canoës. Il a été aménagé dans le contexte de l'intérêt général aux fins de lutte contre les risques d'inondation sur le cours inférieur. Il n'a coûté que 552 000 € HT (sans les études) sur un programme de 1.65 M€ voté en 2003.

RISQUES NATURELS

Pour faire barrage aux inondations qui frappent régulièrement depuis 1995 le village de Saint-Samson sur la commune de ROHAN, le Conseil Général du Morbihan a investi 1.65 million d'euros dans un barrage à clapet sur le Canal de Nantes à Brest. « Il s'agit d'un mécanisme qui relève les clapets en cas de crue afin de laisser passer une quantité d'eau plus importante, explique Lionel NICOL, technicien au Conseil Général. Deux sondes nous indiquent le niveau en temps réel. S'il est trop élevé, nous pouvons actionner le dispositif à distance et ainsi prévenir au mieux les risques de crue ». Magasine 56 n° 13

P.S. - Dans le prochain numéro de votre Gazette des Moulins de Bretagne, vous trouverez l'application des mêmes articles de loi aux ouvrages d'un moulin (qu'il soit fondé en titre ou réglementé). Il s'agira, entre autres, des articles L 214-4, L 214-17, L 215-8, L 215-10 et L 211-7 du Code de l'Environnement.

Au préalable, et dans le but de mieux connaître les abords de vos moulins et d'anticiper pour vous les risques que l'Administration



pourrait vous occasionner, je souhaiterai que vous me fassiez parvenir le plan de cadastre le plus récent qui laisse apparaître vos ouvrages, biefs, chaussée et retenue éventuelle.

Comme ceux de Quinipily, les moulins de Kerdéhel sont situés sur l'Evel, à 5 km en amont de ceux-ci. Ils sont en bordure du chemin royal de Lorient à Paris, qui deviendra route impériale avant de devenir la RN 24. On ignore la date de leur construction, mais bâtir un moulin sur une rivière comme l'Evel, qui possède un fort débit, est une tâche ardue et

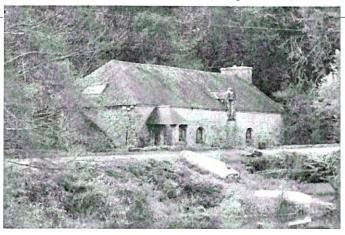
ASMB N° 101 Page 13 / 26 Janvier 2010



LES MOULINS DE KERDEHEL - BAUD

Jean-François NICOLAS

onéreuse, vraisemblablement réalisée par la puissante et riche seigneurie de Quinipily. Sur la carte IGN, on voit bien que la rivière a été détournée, le nouveau lit de la rivière a été creusé sur une distance de plus de cent cinquante mètres. La route existait-elle avant ou après l'implantation du moulin ? Il est difficile de répondre, mais on peut penser par l'affirmative. Dans ce cas, il a fallu reconstruire le pont sur la dérivation et établir une digue qui sert de chaussée. Les vannes motrices sont au nombre de deux, comme les roues du moulin. L'eau est retenue par un déversoir en pierres plates, établi obliquement sur le cours de la rivière. Une de ses extrémités s'appuie sur la chaussée et l'autre sur la rive gauche. Une pêcherie fait partie intégrante du barrage.



Le bâtiment est construit légèrement en contrebas de la chaussée. Les moulins sont actionnés par des roues à aubes et l'eau arrive sous les roues. Deux paires de meules en pierre de Champagne et de Brie permettent de broyer le blé noir et le froment pour fabriquer des farines à la « grosse ».

Le 30 Juillet 1724, Denis LE ROUX et Julien LE PRIOL sont présents à l'enterrement d'Yvonne LE TALLEC, décédée aux moulins à l'âge de quatre-vingts ans.

Faute d'avoir trouvé un rénable des moulins de Kerdéhel, beaucoup d'informations nous manquent. Le premier acte notarié en notre possession date du 21 Octobre 1754. Le propriétaire est le seigneur Hyacinthe-Gaëtan, sire et comte de Lannion, baron de Malestroit, vicomte de Rennes, marquis d'Espinay, seigneur de Quinipily, du Cruguel, de Plounévez-Quintin. Il ne demeure pas en son château de Quinipily, mais en son hôtel parisien en la paroisse de Saint-Pierre. Il est représenté par Joseph-Marie-Toussaint BOULE, sieur de Kerzého, son procureur fiscal qui réside au château de Quinipily. Les meuniers sont Jean RUAUT et sa femme Françoise LE GUIDEC. Ils ont dû réaliser de mauvaises affaires car, faute de pouvoir exécuter les conditions de paiement, ils demandent la résiliation de leur ferme qui leur est accordée, à charge pour eux de payer tous les dédommagements et frais.

Ils sont remplacés par Louis LE SAUX et Jeanne BONABE qui viennent du Moulin de Pont-Faux en CAMORS. Les affaires semblent également difficiles car ils sont autorisés à sous-louer, le 30 Avril 1757, les moulins à Jean RIO. Un renable est effectué par Julien BELZIC de BAUD, qui est amoulageur.

Guillemette, la fille de Jean RIO, a épousé Jacques DANIEL. Ils sont les nouveaux fermiers pour six ans, à compter du 23 Août 1760. Ils ont « droit de mouture, selon la coutume de Bretagne, pour les sujets vassaux de Quinipily ». Ils doivent entretenir les couvertures en ardoises et celles en paille, et maintenir en bon état « le tout des dits moulins, tournants et dormants de la même état qu'ils étaient lors de l'entrée en Avril ». Le montant annuel du fermage est de cinq cent livres et, en outre, ils doivent livrer à l'abbaye de Lanvaux neuf perrées (1) de froment, « bon grain, sec, net, loyal ». La famille s'agrandit, Hélène naît au moulin le 23 Décembre 1766, puis Perrine le 14 Avril 1769. Marguerite, la sœur de Jacques, demeure avec eux au moulin. Elle y meurt le 25 Novembre 1782.

Le 18 Mars 1799, Madame de LANNION, représentée par son homme de loi, André VAUQUELIN de la RIVIERE, de RENNES, vend les moulins de Kerdéhel à Yves MORVANT et son épouse Marie PICAULT, laboureurs au village voisin de Kernaud. Le montant de la vente est de neuf mille francs et comprens « les moulins, la chaussée, hérés, prés, jardin, maison, issues et généralement tout ce qui appartient et fait partie des dits moulins ».

Mathurin LE GAL est alors le fermier pour une durée de six ans qui a débuté le 1^{er} Janvier 1793 et qui s'est terminée le 1^{er} Janvier 1799. Mais comme le bail a été prorogé, il demande à Yves MORVANT, le nouveau propriétaire, de consentir à le laisser quitter les moulins le 1^{er} Août 1799. Mathurin LE GAL s'oblige de sortir et de vendre de corps, famille et biens, la jouissance des dits moulins au dit jour, consentant à défaut d'y être contraint par huissier requis et permis de jeter les meubles et ustensiles dehors les dits moulins à ses frais ».

La famille PERRON va le remplacer. Elle se compose de Marc, le père, Julien, Martine et Françoise les enfants. Ils étaient jusqu'alors meuniers au moulin de Tenuel en GUENIN. Ils passent un acte de « pure et simple forme » pour une durée de sept ans et un montant annuel de sept cent cinquante francs. Le bailleur, ainsi que les preneurs, ne savent signer et les conditions du fermage sont traduites en breton.

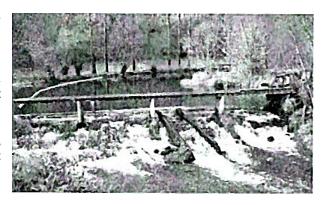
Les meuniers de Kerdéhel sont les témoins de nombreux évènements, souvent dramatiques. La route est très fréquentée et accidentée. Les attelages lourdement chargés qui viennent de BAUD ont une descente rapide et dangereuse à franchir avant de remonter une forte côte sur plus de deux kilomètres. Les accidents sont nombreux. Le pont est souvent en mauvais état. Le 16 Septembre 1794, Julien HEMONO, âgé de 29 ans, de BAUD, y perd la vie « pour cause de ruine du pont ». Les points de passage sur l'Evel ne sont pas nombreux et souvent pris pour cibles par les chouans. Le 16 Janvier

1796, deux mille chouans détruisent le pont. Même les débris ne sont plus réutilisables pour sa reconstruction et vont servir à la confection de trois barrière pour assurer la sécurité. En Juin 1798, Armel LE ROHO; capitaine des chouans, natif de Saint-Corentin, est atteint d'une balle entre les hanches en tentant de franchir le pont. Ses camarades découvrent son corps le lendemain en aval du moulin et l'enterrent à proximité du lieu resté indéterminé, peut-être auprès de la chapelle Saint-Julien.

En 1854, Jean-Marie LE PRIOL est cultivateur au village de la Roche en BAUD et propriétaire des moulins. Des réparations urgentes s'imposent. Les organes externes et internes ont vieilli et l'entretien a été négligé. Après l'autorisation de l'administration, il remet en état les talus du canal qui amènent les eaux au moulin et remplace les vannes et la deuxième roue qui tombent de vétusté, mais il lui est formellement interdit de modifier la hauteur de la retenue d'eau. Pour améliorer l'efficacité du moulin, il avance l'axe de la roue vers la route.

Les riverains de l'Evel se plaignent des inondations désastreuses lors des crues et demandent que le cours de la rivière soit débarrassé des barrages établis pour former des pêcheries. En 1851; Monsieur BLAISEMAISONNEUVE, maire de BAUD, avait déjà demandé, pour cette raison, la suppression des déversoirs des moulins et ajoute « qu'il serait dans ce cas facile de rendre l'Evel navigable à très peu de frais sur une longueur de 16 kilomètres environ » !

En 1856, c'est M. POGNANT, le maire, qui est « d'avis que, dans l'intérêt de tous les riverains de la rivière l'Evel, il soit fait un règlement d'eau pour les moulins de Quinipily ainsi que pour les autres moulins établis sur la même rivière ».



L'administration des ponts et chaussées a été fondée en 1716 pour créer un véritable réseau routier. Ses fonctions se sont élargies, surtout au XIXème siècle avec la gestion des rivières et ouvrages hydrauliques. A cette période, les demandes de dérivations, de prises d'eau sur les rivières et ruisseaux pour irriguer les prairies, ainsi que l'autorisation de posséder ou de conserver des pêcheries sont nombreuses.

Pierre-Marie LAMOUREUX est le petit-fils de Louis et Jeanne LE BOUEDEC qui étaient meuniers à Quinipily. Il est laboureur à Kerniel en CAMORS, mais aussi le propriétaire des moulins de Kerdéhel en 1858. C'est à cette date que le préfet du Morbihan prend un arrêté sur le règlement des moulins.

Pour évacuer le trop-plein d'eau, particulièrement lors des crues, il n'existe qu'un déversoir. Pierre-Marie est avisé qu'il devra construire des vannes de décharge. Il lui est demandé de les installer sur le côté gauche de la rivière, à l'endroit où existe une ancienne pêcherie en ruines qui appartient à Monsieur de GRENOUILLAC. Le délai, fixé à Pierre-Marie LAMOUREUX pour la réalisation de ces travaux, est prolongé jusqu'au 1^{er} Septembre 1860, afin qu'il trouve un accord avec M. de GRENOUILLAC.



Jean LE DORTZ, meunier, se marie le 27 Juillet 1856 à CAMORS avec Marie-Joseph LUZURIC. Ils s'installent alors au moulin et, le 28 Octobre 1857, y naît leur première fille, Marie-Louise. Jean a vu le jour le 27 Juillet 1831 au Moulin de Kernars en BAUD. Il descend d'une très ancienne famille de meuniers, originaire de MELRAND où l'on trouve ses ancêtres meuniers. Son grand-père, Jérôme, exploitait les moulins de Roffol. En 1865, Jean achète les moulins et les terres attenantes : des près « er flouren » et « prad en deur », une lande « er parc lann » et un courtil « liorh lann mané ».

En 1898, Mathurin, le fils de Jean, exploite les moulins. Il est réserviste de la classe 1882 et doit effectuer une période d'exercice au 88ème régiment territorial de LORIENT. Le maire de BAUD donne un avis favorable afin qu'il soit maintenu dans son foyer car, dit-il, « il est seul à la tête de son moulin et il est impossible de trouver quelqu'un pour pouvoir le remplacer dans cette industrie, et qu'il est en outre père de cinq enfants ».

En 1891, les travaux prescrits en 1858 n'ont pas encore été réalisés. Ils prévoyaient un déversoir de vingt-quatre mètres et un vannage de décharge de quatorze mètres. Le ministre de l'agriculture accepte cependant « à tolérer cet état de choses qui n'a, à ce jour, soulevé aucune réclamation ». Ces travaux seront réalisés seulement au début du XXème siècle.

Joseph-Marie LE DORTZ, plus connu par le surnom de Jarno, né en 1903, est le dernier meunier de Kerdéhel. Les



moulins cessent de fonctionner dans les années 1970. Simone et Denise, ses deux filles, se souviennent avec nostalgie du tic-tac du moulin avec lequel elles s'endormaient le soir et qui les réveillait dès cinq heures chaque matin, lors de la remise en marche du moulin.

Avec sa charrette, Joseph fait la tournée de village en village, en déposant farine et son, et collectant le grain. Il bricole une dynamo afin d'avoir un peu d'éclairage à l'intérieur du moulin. Celui-ci n'est électrifié qu'en 1955., se trouvant en limite de commune et considéré comme faisant partie de GUENIN.

Comme tous les bons meuniers, il sait repiquer les meules qui s'émoussent après qelques semaines de travail. Bien souvent, les meuniers voisins lui font appel pour cette opération. Elle est délicate et dangereuse car, pour effectuer ce travail, il faut hisser la meule supérieure à l'aide d'un palan. Mal arrimée, elle peut retomber sur le meunier. A l'aide d'un marteau spécial, il pique la pierre afin de refaire les fins sillons qui se sont usés.

Il y avait aussi, à cette époque, des parties de pêche mémorables aux anguilles à l'aide de « poches » qui se pratiquaient la nuit par fortes eaux. Du troc avait lieu ensuite avec le boucher, anguilles contre viandes.

Maurice CHASSAIN achète Kerdéhel en 1971. Il est l'auteur du livre « Les Moulins de Bretagne ». Quatre ans plus tard, en 1975, il le revend à Suzanne DUBOIS de LORIENT.

Michel DEPUYDT et son épouse sont les propriétaires actuels du moulin. Le mécanisme et les meules sont restés en place. Le moulin ne fabrique plus de farine, mais une turbine construite par Michel crée l'électricité et le chauffage nécessaires au moulin.

(1) Unité de capacité pour les grains. Une perrée vaut 1.717 hl.

LE MEUNIER - Emile VERHAEREN

Les villages illusoires

Le vieux meunier du moulin noir, On l'enterra, l'hiver, un soir De froid rugueux, de bise aiguë En un terrain de cendre et de ciguës.

Le jour dardait sa clarté fausse Sur la bêche du fossoyeur; Un chien errait près de la fosse, L'aboi tendu vers la lueur. La bêche, à chacune des pelletées, Telle un miroir se déplaçait, Luisait, mordait et s'enfonçait, Sous les terres violentées.

La fin du jour s'emplit d'ombres suspectes.

Sur fond de ciel, le fossoyeur, Comme un énorme insecte, Semblait lutter avec la peur; La bêche entre ses mains tremblait, Le sol se crevassait Et quoi qu'il fit, rien ne comblait Le trou qui, devant lui, comme la nuit, s'élargissait.

Au village là-bas, Personne au mort n'avait prêté deux draps.

Au village là-bas, Nul n'avait dit une prière.

Au village là-bas, Personne au mort n'avait sonné le glas.

Au village là-bas, Aucun n'avait voulu clouer la bière.

Et les maisons et les chaumières Qui regardaient le cimetière, Pour ne point voir, étaient là toutes, Volets fermés, le long des routes. Le fossoyeur se sentit seul Devant ce défunt sans linceul Dont tous avaient gardé la haine Et la crainte, dans les veines.

Sur sa butte morne de soir,
Le vieux meunier du moulin noir,
Jadis, avait vécu d'accord
Avec l'espace et l'étendue
Et les tempêtes suspendues
Aux gestes fous des vents du Nord;
Son cœur avait longuement écouté
Ce que les bouches d'ombre et d'or
Des étoiles dévoilent
Aux attentifs d'éternité;
Les cirques gris des bruyères austères
L'avaient cerné de leur mystère
A l'heure où l'énigme s'éveille
Et parle à l'âme et la conseille.

Les grands courants qui traversent tout ce qui vit

Etaient, avec leur force, entrés dans son esprit,

Si bien que par son âme isolée et profonde Ce simple avait senti passer et fermenter le monde.

Les plus anciens ne savaient pas Depuis quels jours, loin du village, Il perdurait, là-bas, Guettant l'envol et les voyages Des feux dans les nuages.

Il effrayait par le silence Dont il avait, sans bruit, Tissé son existence; Il effrayait encor Par les yeux d'or De son moulin tout à coup clairs, la nuit Et personne n'aurait connu Son agonie et puis sa mort, N'était que les quatre ailes Qu'il agitait vers l'inconnu, Comme des suppliques éternelles, Ne s'étaient, un matin, Définitivement fixées, Noires et immobilisées, Telle une croix sur un destin. g

Le fossoyeur voyait l'ombre et ses houles Grandir comme des foules Et le village et ses closes fenêtres Se fondre au loin et disparaître.

L'universelle inquiétude Peuplait de cris la solitude; En voiles noirs et bruns, Le vent passait comme quelqu'un; Tout le vague des horizons mobiles Devenait remuement et frôlement hostile Jusqu'au moment où, les yeux fous,

Jusqu'au moment ou, les yeux fous Jetant sa bêche n'importe où, Avec les bras multiples de la nuit En menaces, derrière lui, Jusqu'au fleuve, il s'enfuit.

Alors,

Le silence se fit, total, par l'étendue, Le trou parut géant dans la terre tendue Et rien ne bougea plus ; Et seules les plaines inassouvies Absorbèrent alors En leur immensité, Ce mort Dont leur mystère avait illimité Et exalté jusque dans l'infini, la vie. g

ASMB N° 101 Page 16 / 26 Janvier 2010



MOULIN DE LA PERCHE-QUINTIN

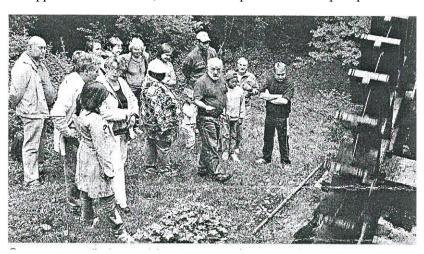
Le Télégramme

André JOUANNY raconte le Moulin de la Perche aux visiteurs

Les visites commentées d'André JOUANNY lui apportent du bonheur, mais ne font pas son beurre puisqu'elles sont

gratuites. Il est comme ça, le petit-fils du dernier meunier qui raconte l'histoire de ce moulin qu'il a connu en pleine activité.

Pour faire partager son amour pour cette bâtisse du XVIème siècle, il a voulu faire revivre le moulin et le faire fonctionner. L'odeur de la farine fraîchement sortie des meules le plonge dans le début des années 50 lorsque, à quatre ans, il venait « travailler » avec le grand-père qu'il admirait tant. Que d'émotions en entendant le tic-tac du babillard, l'ancêtre du comptetours, qui s'est tu définitivement un matin de 1954, le corps du meunier happé par le rouet, ayant bloqué la machinerie.



Ce passionné au grand cœur ne manque pas

d'adapter sa visite pour prendre en charge, avec son épouse Michèle, des handicapés en prolongement des visites multisensorielles organisées par l'office du tourisme.

« QUINTIN au doigt et à l'oreille », la visite multisensorielle conçue par Marie-Christine FAVENNEC, avec l'aide de Jean-Yves ROSSIGNOL, pour les maquettes, a valu à l'hôtesse de l'office de tourisme un prix régional décerné, l'automne dernier, à RENNES. Chaque jeudi après-midi, aux mois de Juillet et d'Août, une sortie démarre sous le bonhomme Quintin, se poursuit place 1830 et rue Notre-Dame ainsi que dans la basilique.

Ce périmètre restreint s'est étendu jusqu'au Moulin de la Perche. André, le meunier qui perpétue la tradition familiale, et de surcroît administrateur de l'office de tourisme, a pris en charge un couple de non-voyants originaire de MARSEILLE qui séjournait dans la Petite Cité de Caractère.



Avec son épouse Michèle, sensibilisée au handicap visuel, le petit-fils héritier de cette saga meulière, a réussi à faire partager sa passion.

Et le vieux moulin s'est mis à tourner à 80 tours par minute, emplissant de senteurs le bâtiment multi séculaire. Du silex, d'abord, avec le frottement de la meule, puis celle de la farine, au bout du boisseau. Sentir, toucher, écouter : les deux visiteurs ont été enchantés et ils reviendront pour enregistrer les bruits de la roue à eau en de l'engrenage qui bringuebale et casse, parfois, ses dents de cormier.

Tous les mardi et mercredi, il en est ainsi, André accueille les visiteurs de 14 à 18 heures. Il est même permis de le tirer de

sa sieste, en actionnant la cloche sous le cintre de la porte basse. « Ici, on entre encore comme dans un moulin », et ce n'est pas le visiteur qui montre patte blanche, mais le meunier.

Visites gratuites du Moulin de la Perche. Durée environ 1 h 30, moulin en fonctionnement.

Contact: André JOUANNY, tél. 02.96.74.02.77.

TOPONYMIE

On peut faire observer que, si le toponyme associé au moulin est précédé de « le », cette mention indique que ce moulin n'est plus en activité et qu'en conséquence, il a donné naissance à un lieu-dit. A l'inverse, si cet article ne figure pas devant l'appellation du moulin, on peut considérer que ce moulin est toujours en activité.

ASMB N° 101 Page 17 / 26 Janvier 2010

g



ENERGIE HOULOMOTRICE

 $Anna\ MUSSO$ - Journal du Développement Durable

L'électricité par les vagues

Fabriquer de l'électricité, grâce à la force des vagues : telle est la mission de *Pelamis* , un immense serpent de mer métallique, créé par la société écossaise Ocean Power Delivery (OPD), qui lui a valu le *trophée de l'économie positive*, organisé par le groupe HEC, BeCitizen et Reporters d'Espoirs.

Baptisé ainsi en référence au nom d'un serpent de mer géant de la mythologie grecque, la *bête* mesure plus de 150 mètres pour pas moins de 750 tonnes. Fruits de plus de six années de travail, trois machines de ce type ont été mises en service, pour la première fois, à 5,5 km au large de la côte nord du Portugal, face au petit village d'Aguçadoura.



Energie houlomotrice

Si le moyen est nouveau, le principe de l'énergie houlomotrice ne l'est pas. Une vingtaine de centrales basées sur ce type d'énergie existe dans le monde, mais aucune n'est encore assez finalisée pour fonctionner sans encombre. Dans le cas du Pelamis, la machine, semi-émergée, sera amarrée à 50 mètres de profondeur. Le système se compose de quatre tubes cylindriques flottants, reliés entre eux par trois vérins hydrauliques contenant de l'huile sous pression. Ces éléments d'articulation se détendent et se compriment au gré du mouvement des vagues. Le fluide, sous pression, alimente alors des moteurs hydrauliques, qui à leur tour entraînent un générateur électrique. L'énergie est alors stockée dans la machine, transportée vers le transformateur situé dans le museau de l'engin et transmise vers le rivage, via un câble sous-marin! Chaque machine est ainsi capable de produire 750kW d'énergie, par an. Objectif: fournir de l'électricité aux 1 500 foyers de la commune. Et ce sans polluer!

Alimenter 15.000 habitations

D'ici un an, le Portugal compte installer 28 autres machines capables d'alimenter 15.000 habitations. Et éviter ainsi l'émission de 60.000 tonnes de dioxyde de carbones, chaque année. Le coût de l'opération s'élève à 8,5 millions d'euros. Il faut dire que si l'énergie houlomotrice, à l'inverse de l'éolien, présente l'avantage d'être prévisible, elle coûte, au moins trois fois plus cher en investissement et en fonctionnement. Les concepteurs du projet estiment toutefois que d'ici une dizaine d'années, avec l'amélioration des technologies, le coût sera comparable à celui de l'éolien.

A terme, la société OPD espère pouvoir créer, en Ecosse, une *ferme houlomotrice* de quarante serpents afin d'alimenter environ 20.000 foyers en électricité. Une initiative largement encouragée par le gouvernement écossais qui souhaite que 40% de sa production électrique provienne des énergies renouvelables, d'ici 2020.

DES PROJETS DANS LES ENERGIES MARINES

pour EDF Energies Nouvelles et DCNS

Après la mise en place, dans le cadre du Grenelle de la mer, d'un "Plan Energie bleue", avec pour objectif d'aboutir à la production de 6.000 MW d'énergies marines d'ici à 2020, EDF Energies Nouvelles (EN) et DCNS, spécialiste des systèmes navals de défense, ont annoncé le 15 juillet la signature d'un accord de partenariat portant sur le développement et la réalisation en Europe de projets dans les énergies marines.

Les projets qui pourraient être menés dans le cadre de ce partenariat concerneront des réalisations dans le domaine



de l'énergie des vagues, de l'énergie des courants marins et de l'énergie thermique des mers, ont précisé EDF EN et DCNS dans un communiqué. Les premières réalisations pourraient voir le jour dans les DOM-TOM. *R. BOUGHRIET*

ASMB Nº 101	Page 18 / 26	Janvier 2010
-------------	--------------	--------------



LES BLEDS QUI CROISSENT EN CE PAYS

Pierre BOUCHER, sieur de BOUCHERVILLE

Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle France vulgairement dite Canada - 1664

Noms de bleds & autres grains aportez d'Europe

Dans mon voyage de France, ie rancontray de perfonnes qui me demandoient fi le bled venoit en la Nouvelle-France, & fi l'on y mangeoit du pain. C'eft ce qui m'a obligé à faire ce Chapitre, pour defabufer ceux qui croyent que l'on ne vit dans ce Pays-icy que de racines, comme on fait aux Ifles Saint Chriftophle. Ils fçauront donc que le bled froment y vient très bien; & on y fait du pain auffi beau & auffi blanc qu'en France. Les feigles y viennent plus que l'on ne veut: toute forte d'orges & de pois y croiffent fort beaux, & l'on ne void point de ces pois verreux plains de coffon, comme on en void en France; les lentilles, la voiffe, l'avoine, & mil, y viennent parfaitement bien; les groffes febvres y viennent bien auffi; mais il y a de groffes mouches qui les mangent, quand elles font en fleur.

Le bled Sarazin y vient auffi; mais il arriue quelques fois que la gelée le furprend avant qu'il foit meur. Le chanvre & le lin y viennent plus beaux & plus hauts qu'en France.

Les grains que cultivent les Sauvages, & qu'ils avoient avant que nous vinffions dans le Pays, ce font gros Mil ou Bled d'Inde, Faizoles ou Arricots, Citrouilles d'vne autre efpece que celles de France; elles font plus petites, & ne font pas fi creufes; ont la chair plus ferme & moins aqueufe, & d'vm meilleur gouft. Du Tournefol, de la graine duquel ils font de l'huile qui eft fort delicate, & de tres-bon gouft. De l'herbe à la Reyne, ou Petun, dont ils font leur Tabac; car les Sauvages font grands fumeurs, & ne fe peuvent paffer de petun. Voila en quoy confifte la culture des Sauvages.

Toutes fortes de Naveaux & Rabioles, Bettes-raves, Carottes, Panais, Cercifis, & autres racines, viennent parfaitement, & bien groffes. Toute forte de Choux y viennent auffi en leur perfection, à la referue des Choux à fleur que ie n'y ay point encore veu.

Pour des herbes, Lozeille, Cardes de toutes façons, Afperges, Efpinars, Laittues de toute forte, Cerfueil, Percil, Cicorée, Pimprenelle, Oignons, Porreaux, l'Ail, les Ciues, Hyfopes, Bouroche, Buglofe, & généralement toutes fortes d'herbes qui croiffent dans les jardins de France; les Melons, les Cocombres, les Melons d'eau & Callebaces y viennent très bien. Pour des fleurs, on n'en a pas encore beaucoup apporté de France, finon des Rofes, des Oeillets, Tulipes, Lys Blancs, Paffe-rofes, Anemones & Pas-d'alouette qui font tout comme en France.

Pour les herbes fauvages, ie n'entreprendray pas de vous en décrire les noms, finon quelques-unes les plus communes qui fe rencontrent icy dans les bois. Le cerfueil a la feuille plus large que celuy de France, a la tige beaucoup plus grosse, & eft d'auffi bon gouft. L'Ail eft plus petit que celuy de France: il y croift force petits Oignons façon de Ciues le long du grand Fleuue. Il y a de la Paffepierre & du Percil fauvage, qui reffemble tout à fait au percil de Macedoine; il y a de l'angélique dans les prairies, & le Pourpier vient naturellement dans les terres defertées fans y eftre femé: mais il n'eft pas fi beau que celuy que nous cultivons: il fe trouve dans les prairies d'une herbe qu'on appelle Voifferon, qui fait d'excellent foin, auffi bien qu'une autre qu'on appelle Pois fauvage: il n'y en a plus vers les Trois-Rivières & Mont-Royal, où il n'y a point de reflux, que vers Quebec. Le Houbelon y vient auffi naturellement, & on en fait de tres-bonne biere. La Cicue y croit à merveille, auffi-bien que l'Elebore: le Capilaire y croift en abondance: il fe trouve de plufieurs sortes de Fougère, des Ortyes dont on fait du fil & de tres-bons cordages, du Melilot, des Rofeaux & Ioncs le long des rivieres

Il y a auffi quantité de fortes de fleurs, dont les plus confiderables font celles-cy, des Martagons qui font jaunes; des Rofes fauuages qui ne font point doubles; une autre fleur rouge qu'on nomme Cardinalle, une efpece de Lys, du Muguet, de Violettes fimples & qui ne fentent rien. Ie ne fçay point le nom des autres ; mais ceux qui ont efté aux Iroquois m'ont dit, que c'eft chofe admirable de voir la quantité & la diversité des belles fleurs qui s'y trouvent.

POLYGONUM FAGOPYRUM L. - Le sarrasin

Renouée sarrasin.- Sarrasin, Blé noir.- (Buckwheat).- Plante annuelle, glabre sauf aux noeuds; tige (long. 30-90 cm.); feuilles sagittées, abruptement rétrécies audessus du milieu; inflorescence corymbiforme; fleurs roses ou blanches; achaine aigu (long. 5 mm.). Floraison estivale. Cultivé partout et persistant parfois. Originaire de l'Eurasie. (Syn.: *Fagopyrum esculentum Moench*).

Fleurs dimorphes, les unes à style court (race homozygote), les autres à style long (race hétérozygote). Le Sarrasin est très mellifère; il donne un miel épais, rougeâtre, plus estimé en confiserie que pour la table.

Au point de vue de l'apiculture, le Sarrasin a cet avantage considérable qu'étant annuel, on peut le faire fleurir en masse, en six semaines, au moment où les autres

fleurs sont moins abondantes.- On rapporte ordinairement cette espèce au genre Fagopyrum.

Frère Marie-Victorin, Flore Laurentienne, Presse de L'Université de Montréal





LES MOULINS A VENT AU QUEBEC

d'après Wikipedia



Moulin de l'Hôpital - QUEBEC - 1730 Il ne reste actuellement au Québec que quelque 18 moulins à vent dont la moitié a été construite sous le régime français (1608-1763) et l'autre moitié construite



Moulin de l'Ile Perrot (1705)

ou reconstruite selon la méthode anglaise, incluant le Moulin de la Pointe-aux-Trembles de MONTREAL rehaussé en 1823.

Les deux méthodes, française et anglaise, fonctionnent sur le même principe, mais sont construits différemment.

Moulins construits sous le régime français (1608-1763) Méthode française	Moulins construits après 1763 Méthode anglaise
Ailes symétriques de 8 pieds français de largeur (2.60 m) Gros arbre	Ailes asymétriques étroites avec une partie en bois Arbre plus gros que ceux installés
Rouet de pieds français avec un nombre pair d'alluchons en bois	Rouet plus petit plaqué de dents en fonte, nombre impair d'alluchons
Lanterne en bois avec un nombre pair de fuseaux	Lanterne, nombre pair (bois sur métal ou fonte sur bois)
Meules de 6 pieds français (1.95 m) souvent en silex	Petites meules de 4 à 5 pieds anglais (1.22 à 1.52 m)
Huche	Bluteau

Moulin de Pointe-aux-Trembles - MONTREAL

Eric CLEMENT

Le vieux moulin à vent de Pointe-aux-Trembles vient d'être restauré. Un parc thématique tout neuf accueille maintenant les touristes prêts à remonter le temps pour redécouvrir l'époque où le meunier était au cœur de la vie des colons français.

Parmi les 18 derniers moulins à vent du Québec, trois sont dans l'île de MONTREAL : un à Pointe-Claire, un à La Salle et un dans l'est de l'île, dans le quartier de Pointe-aux-Trembles. Après plusieurs années de travail, le moulin de la rue Notre-Dame Est a retrouvé son âme. Construit pour les sulpiciens à



l'époque du Régime français en 1719 au bord du fleuve, au cœur d'un ancien foyer de peuplement de l'île, il avait été



Moulin de Pointe-aux-Trembles vers 1900

rehaussé en 1833 afin de contenir deux meules et d'avoir plus de vent. Il a cessé de fabriquer de la farine en 1866 et a fini par perdre ses ailes avant le XXème siècle.

Avec ses quatre étages, le moulin de pierres le plus haut du Québec a failli disparaître. On doit sa restauration d'abord et avant tout à Claude BELZIL. un amoureux d'histoire de Pointe-aux-Trembles qui avait contacté Claire MOUSSEAU, ex-archéologue en chef de la Ville de MONTREAL. Aujourd'hui décédée, elle avait pris ce projet en main et avait fait classer le moulin «bien archéologique» en 1983, puis avait fait acheter le terrain en 2001 par la Ville à l'ancien propriétaire.

Quelque 2,4 millions ont été investis depuis trois ans pour créer ce centre d'interprétation du patrimoine. Penchant un peu à cause d'un affaissement du terrain, le moulin a été redressé. Un belvédère a été créé près de l'ancien chemin du Roy (enfoui sous les eaux à cet endroit) pour permettre aux touristes de voir le fleuve. Un parcours muséologique explique, à l'aide de personnages historiques (du meunier à l'amérindien en passant par le forgeron), la vie antérieure du moulin et celle du site.

Le circuit historique comprend des panneaux didactiques et des meules modernes sur lesquels on présente toutes sortes d'informations historiques sur la meunerie, les céréales, la vie du meunier, l'histoire du moulin et du quartier. Les illustrations ont été réalisées par Francis BACK, le fils du cinéaste d'animation Frédéric BACK.

À l'intérieur du moulin, les poutres ont été rénovées. Le système des ailes a été recréé. Un petit espace accueille les visiteurs par petits groupes. On peut y regarder un film dont les images sont projetées sur le mur circulaire. On peut parfois aussi assister à la rotation des ailes et du toit selon la provenance des vents. Il reste encore quelques ajustements à faire, mais on en est encore aux balbutiements de la réparation des moulins au Québec, une activité bien mieux rodée en France. «C'est prometteur», dit Claude ARSENAULT, le président de l'Association des Moulins du Québec.

Un autre bâtiment du parc projette un film de l'Office national du film et présente un écran interactif avec lequel les visiteurs peuvent découvrir comment, à l'époque, on choisissait la localisation d'un moulin. Sur des bancs modernes, on a écrit le nom de tous les meuniers qui ont dirigé le moulin.

Grand pape des moulins à vent au Québec, Claude ARSENAULT a pris en main le destin du moulin de Pointe-Claire. Il est en train de faire des démarches pour créer un grand circuit touristique québécois des moulins. «C'est une priorité pour nous, dit-il. Cela existe en France. Chaque moulin a une fiche descriptive et on peut mieux connaître chaque moulin. Ça s'en vient chez nous! On essaie de le réaliser pour l'été 2010. Les propriétaires de moulins sont emballés par cette idée.»

LE CARROSSE ET LE MOULIN A VENT

Un équipage à triple glace, Passant près d'un moulin à vent Le nargua sur sa lourde masse Et lui dit : « Mon pauvre innocent, Tu fais bien du chemin sans bouger de ta place! Pour qui? Pour un meunier, un lourdaud, un manant! Mais moi, regarde, encore passe: En roulant je porte un milord, Femmes de cour, brillantes, bien ornées; Moi même, je suis doublé d'or. Sens tu quelle distance entre nos destinées? » Le moulin lui dit: : « Monseigneur, Mon sort chétif vaut bien votre bonheur. Servir l'orgueil est votre mode, D'un tel emploi je ne suis point tenté: Prévenir la nécessité Vaut bien l'honneur d'être commode .»

Jean Joseph VADE (1720-1757)

LABEL DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

L'article 16 de la loi de finances pour 1997 a étendu, sur agrément du Ministre de l'Economie et des Finances, le bénéfice des dispositions des articles 156-I-3° et 156-II-1°ter du Code Général des Impôts aux immeubles ayant reçu le label de la Fondation du Patrimoine, si ce label a été accordé sur avis favorable du service départemental de l'Architecture et du Patrimoine.

L'article 45 de la loi de finances rectificative pour 2002 supprime la nécessité d'un agrément fiscal.

FONDATION

Des aides incitatives

Le Label Fiscal: Adressé aux propriétaires privés imposables sur le revenu, le label de la Fondation du Patrimoine Bretagne vous assure un gage

de qualité des travaux réalisés, ceci grâce aux différentes échelles d'instruction du projet ainsi qu'aux recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France. Sur certains critères d'éligibilité et à partir des plans et devis des travaux présentés, l'obtention du label vous permet, en finalité, de déduire de votre revenu imposable 50 % ou 100 % du montant de vos factures. Le label est valide durant 5 ans et peut être obtenu plusieurs fois.

La souscription:

Adressée aux propriétaires publics (collectivités et associations), elle est lancée en partenariat avec le Maître d'Ouvrage à destination de donateurs privés (particuliers et entreprises). Cette campagne de dons permet de déduire la part d'autofinancement du porteur de projet, mais permet aussi de fédérer la population autour d'un projet commun. Tous les dons sont déductibles de l'impôt et son affectés, puis reversés au projet concerné. La Fondation du Patrimoine Bretagne fournit gratuitement différents supports de communication et astuces pour réussir sa souscription.

La subvention et le mécénat d'entreprise :

La Fondation du Patrimoine Bretagne peut, en fonction de ses moyens, sur ses fonds propres ou grâce à son réseau local, régional et national d'entreprises, attribuer des subventions à des projets de restauration du patrimoine bâti régional. Celles-ci interviennent généralement comme un complément à une souscription lancée préalablement, ou pour un propriétaire privé non imposable sur le revenu.

Conditions:

- Les travaux ne doivent pas commencer avant l'attribution du label par la Fondation du Patrimoine.
- Le service départemental de l'Architecture et du Patrimoine peut accorder un avis favorable aux seuls immeubles les plus significatifs et dignes d'intérêt sur le plan patrimonial, c'est-à-dire ceux présentant des caractéristiques architecturales et historiques fortes, ou dont l'état général nécessite des travaux de conservation permettant leur sauvegarde dans leur destination d'origine ou, le cas échéant, leur transformation en vue d'un usage d'intérêt public.
- L'immeuble doit être visible de la voie publique. Il n'est pas en revanche exigé qu'il soit ouvert au public.

Charges admises en déduction :

Les charges déductibles sont exclusivement celles qui correspondent aux travaux de réparation et d'entretien, y compris les honoraires d'architecte, ayant pour objet de maintenir ou de remettre un immeuble en bon état et d'en permettre un usage normal sans en modifier la consistance, l'agencement ou l'équipement initial.

S'agissant d'un immeuble non habitable, les travaux intérieurs indissociables de l'intérêt historique, artistique ou culturel que représente le bien pourront être admis en déduction, à la condition que son propriétaire s'engage à l'ouvrir au public.

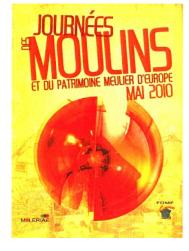
Il pourra s'agir, par exemple, du mécanisme intérieur d'un moulin.

LES JOURNÉES DES MOULINS ET DU PATRIMOINE MEULIER

Pour la 3ème année consécutive, les Journées spécifiques des Moulins et du Patrimoine Meulier d'Europe se tiendront les 15 et 16 Mai. Elles connaissent un succès grandissant. Beaucoup de propriétaires apprécient maintenant cette date décalée des nombreuses manifestations, fêtes et loisirs de fin Juin. Les décrets d'interdiction d'ouverture des vannes pour les moulins hydrauliques sont promulgués par les préfets de plus en plus tôt. Ainsi, malheureusement, d'année en année, le sécheresse progresse et les moulins ne tournent plus en Juin dans plusieurs régions. Beaucoup nous disent aussi que les moulins méritent bien des journées à eux seuls tant le public aime les découvrir dans leur spécificité et leur variété. La FDMF espère de tout cœur que la rencontre de Novembre avec la FFAM, à son initiative, permettra de réaliser des Journées communes. Quelle force représenteraient les Moulins!

En attendant, nous recommandons à tous ceux qui le souhaitent, d'ouvrir les moulins au public à chaque occasion (Journées des Moulins de Mai, Journée du Patrimoine de Pays et des Moulins fin Juin, Journées Européennes du Patrimoine en Septembre...).

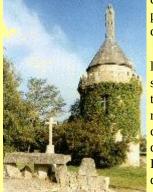
Fédération Des Moulins de France



HISTOIRE D'UN PELERINAGE

Notre-Dame de Brancheleux, à Allaire

En l'année 1954, la paroisse d'Allaire eut sa mission décennale, prêchée par les missionnaires de Sainte Anne d'Auray. Le mouvement de ferveur des paroissiens fut tel qu'au jour de la clôture de la mission, présidée par M. le



chanoine Lamour, vicaire général et ancien curé d'Allaire, les missionnaires décidèrent en plein accord avec le clergé local, que trois statues de Marie seraient bénies pour maintenir et consolider la dévotion à Marie.

Trois secteurs furent délimités et il fut attribué à chacun d'eux une statue de l'immaculée. Dans chaque secteur, les familles transformèrent leurs maisons en un beau sanctuaire familial pour recevoir pendant 24 heures la Vierge Marie. Et, sous les toits, en trois points de la paroisse, les habitants se groupaient autour de la mère du Christ pour réciter le chapelet en commun. Le succès fut inespéré, et ce sont 544 familles qui furent consacrées, en leur propre maison, au coeur de l'Immaculée. Un tel mouvement de piété et d'espérance méritait bien qu'il fût perpétué. C'est pour cette raison que M. le chanoine Dréano, curé de la paroisse, faisant sienne une idée d'une paroissienne (Adrienne Guyot), décida de transformer en lieu de culte marial le vieux moulin de Brancheleux, au sommet d'un promontoire qui domine les marais de Redon. Ce monument fut béni par M. le

chanoine Lamour le 15 août 1955.

Quand un vieux moulin devient un lieu de prière...

Depuis cette date, pèlerins et visiteurs sont toujours nombreux. Ils ne sont pas déçus : outre les grâces qui leur sont accordées par l'intercession de Marie, ils peuvent découvrir l'oeuvre du sculpteur Rouxel qui, utilisant un vieux moulin abandonné en guise de socle, y dressa une statue géante de Notre-Dame qui représente le coeur immaculé et douloureux de Marie. Cette statue mesure 4 mètres de haut et pèse 4 tonnes. La tête de la Vierge est à 18 mètres du sol. Les mains jointes sur la poitrine, une expression de douleur sur le visage, la Vierge invite à la prière.

L'intérieur du moulin a été transformé en oratoire avec un autel de granit. Une inscription dans le marbre blanc de la croix qui le surmonte rappelle les événements qui viennent d'être relatés.

Pour que Notre Dame de Brancheleux devienne notre protectrice...

Depuis 1955, Notre-Dame de Brancheleux est priée en ce lieu. Les dimanche soir de mai et d'octobre, il y a rassemblement pour le chapelet.

Puis le 15 Août, jour de l'Assomption, c'est le grand pardon de N-D de Brancheleux. C'est la fête de la paroisse, qui regroupe aussi les paroisses du doyenné, du Pays de Redon, et de plus loin encore. Une date à retenir.

JANVIER

VOTRE AGENDA

du 15 au 31	Exposition sur les Moulins à Marée d'Europe Occidentale à l'Auberge de Jeunesse de PONTIVY, organisée
	par l'ASMB à l'île des Récollets en partenariat avec l'écomusée de SEIXAL au Portugal
30	Réunion du C.A. de l'ASMB au Moulin des Récollets à PONTIVY - 10 h.

FEVRIER

du 1 au 28 Exposition sur les Moulins à Marée d'Europe Occidentale à l'Auberge de Jeunesse de PONTIVY (suite)

MARS

du 1 au 31 Exposition sur les Moulins à Marée d'Europe Occidentale à l'Auberge de Jeunesse de PONTIVY (suite)

Colloque: Les nouvelles ressources en eau - IUT de St-BRIEUC - 18, rue Henri Wallon

Conférence sur les énergies renouvelables, hydraulique, éolien, photovoltaïque - Techniques et subventions Auberge de Jeunesse de PONTIVY - Ile des Récollets - 20 h.

du 26 au 28 Salon du Développement Durable Ouest - Parc des Expositions de BREST-PENFELD

<u>AVRIL</u>

du 1 au 5 Exposition sur les Moulins à Marée d'Europe Occidentale à l'Auberge de Jeunesse de PONTIVY(fin)

du 7 au 24 Exposition sur les Moulins à Marée d'Europe Occidentale, Palais des Arts de VANNES, médiathèque centrale, place de Bretagne, organisée par l'ASMB en partenariat avec l'écomusée de SEIXAL - Portugal

du 9 au 11 Congrès et Assemblée Générale de la FDMF (Fédération Des Moulins de France) à SAINT-ETIENNE (42) Date limite d'inscription le 28 Février. Renseignements auprès de Chantal EYQUEM - 304, rue Pelleport 33800 BORDEAUX - 05.56.91.88.50 - 06.10.53.17.51- contact@fdmf.fr

MAI

Journées des Moulins et du Patrimoine Meulier d'Europe en partenariat avec l'association Moleriae et France Hydro-Electricité. Contact : Dominique CHARPENTIER - 09.63.27.96.90 - 06.21.68.41.07 Sites participants à se faire connaître avant le 1^{er} Mai pour insertion sur le site internet www.fdmf.fr

ASMB Nº 101	Page 23 / 26	Janvier 2010
-------------	--------------	--------------



UNE EOLIENNE TRANSFORMEE EN ATTRACTION TOURISTIQUE

Une éolienne hors-norme vient d'être implantée à Grouse Mountain, une station de ski située sur les hauteurs de la baie de Vancouver, au Canada. Elle est capable non seulement de produire de l'électricité, mais également d'accueillir du public. Une véritable attraction touristique avec, en prime, un point de vue exceptionnel!

La station de ski Grouse Mountain, située sur les hauteurs de Vancouver, au Canada, surfe sur la vague de l'écotourisme. Et elle ne fait pas les choses à moitié. Elle a en effet récemment décidé de se doter d'une éolienne. Jusqu'ici rien d'étonnant sauf que l'équipement est non seulement destiné à produire de l'électricité mais également à... accueillir du public! Une double fonction qui ne pouvait être assumée par les modèles existants. Il a donc fallu imaginer un nouveau concept d'éolienne, une mission délicate à laquelle des Français ont participé!

Vision panoramique

C'est Sigma Composite, une entreprise iséroise spécialisée dans la fabrication de cabines pour remontées mécaniques, qui a dessiné puis fabriqué la plate-forme d'observation destinée à être installée à 64 mètres de hauteur. Au terme de plusieurs mois de recherches, elle a ainsi mis au point une cabine innovante de 7 mètres de diamètre sur 6 mètres de haut et pouvant contenir jusqu'à 40 personnes. "La structure que nous avons imaginée s'appuie sur les mêmes principes techniques que ceux développés pour les capsules de la grande roue de Londres, explique Françis Charamel, directeur de la société. Pour offrir une bonne qualité de vision, poursuit-il, les panneaux vitrés ont, par exemple, subis une



déformation extrême". Une éolienne pouvant accueillir du public... L'idée est originale, mais n'est pas nouvelle. "Il existe déjà des structures comparables, mais jamais jusqu'ici, une cabine n'avait été implantée au contact même de la tête de l'éolienne, explique Françis Charamel. Sans oublier, poursuit-il, que la cabine pourra tourner en même temps que la nacelle de l'éolienne".

ASMB N° 101	Page 24 / 26	Janvier 2010
-------------	--------------	--------------

A l'intérieur, la cabine présente d'autres singularités. Pour que les occupants éprouvent la sensation de vide et bénéficient d'une vue plus large, un plancher en verre, similaire à celui de la tour CN à Toronto, a, par exemple, été installé.

Un lieu privatisable

Quelques modifications ont par ailleurs dû être apportées à l'éolienne elle-même : ses fondations ont notamment été redimensionnées de manière à pouvoir supporter le poids de la cabine - environs 15 tonnes.

Le mât de l'éolienne, quant à lui, abrite un ascenseur de huit places. Personne ne l'a encore emprunté puisque la cabine, bien qu'elle ait été assemblée sur site au mois d'août, n'a pas encore été greffée sur le pylône.

L'opération, qui s'annonce spectaculaire, devrait se faire avant la fin du mois, le but étant que l'éolienne soit opérationnelle pour les Jeux Olympiques d'hiver qui se dérouleront du 12 au 28 février 2010 à Vancouver.

D'ici là, pour la rentabiliser, Grouse Mountain envisage de mettre en location la

exceptionnelle sur la baie de Vancouver.



cabine. Entreprises, particuliers, famille, amis... Le temps d'une soirée, tout le monde pourra ainsi profiter de la vue

C. Chahi





VENDEE: LE PROJET D'EOLIENNES EN MER AVANCE

Porté par WPD Offshore France, le projet de parc éolien entre Noirmoutier et l'île d'Yeu avance. La société compte déposer en 2010, auprès des autorités, son dossier pour instruction. « Toutes les campagnes sont terminées et nous finalisons les éléments de concertation avec les acteurs locaux afin d'achever la localisation, la forme du parc et les études d'impact », explique Frédéric Lanoë, directeur général de WPD Offshore France. Le projet des « Deux Iles », comme on l'appelle, est très ambitieux.

Il porte sur la réalisation, à environ 13 km de l'île d'Yeu, 16 km de Noirmoutier et plus de 20 km du continent, d'un parc offshore de 120 éoliennes. L'ensemble afficherait une puissance totale de 600 MW, soit une production équivalente à la



Champ éolien offshore - crédits : WPD OFFSHORE FRANCE

consommation en électricité de 600.000 personnes (70% de la population vendéenne, chauffage et activités industrielles comprises). Depuis la présentation du projet, en septembre 2008, une importante phase de concertation a été menée avec les acteurs locaux, ce qui a permis d'éviter, comme cela s'est vu ailleurs, une forte opposition. « Ca se passe bien car nous sommes allés voir très tôt les acteurs, notamment les communes et les pêcheurs, afin de les associer au projet ».

Retombées économiques importantes

A l'issue de nombreuses réunions, WPD Offshore France est donc en train de finaliser son dossier, qui sera soumis à l'approbation des autorités avant que le chantier puisse être lancé.

Outre les pêcheurs, les collectivités et les associations, la société travaille, également, avec les acteurs industriels. L'édification d'un tel parc offshore est, en effet, une entreprise de première envergure. Il faudra prévoir un port de soutien pour recevoir, manutentionner et assembler les éoliennes. A cet effet, Saint-Nazaire semble le mieux placé. Ensuite, il faudra réaliser les fondations et la pose des machines.

Le chantier, selon ses promoteurs, représentera environ 500 emplois sur deux ou trois ans. Puis, une fois le parc édifié, il conviendra d'assurer sa maintenance. Cette activité génèrerait environ 80 emplois et nécessitera l'implantation d'une base avec des locaux administratifs, ainsi que des espaces logistiques, notamment pour le stockage des pièces détachées. Cette plateforme pourrait être implantée, par exemple, à l'Herbaudière ou à Port-Joinville. Enfin, pour les interventions sur site, une flotte de quatre à cinq catamarans doit être constituée. La construction de ces bateaux intéresse déjà les chantiers vendéens.

ASMB Nº 101	Page 26 / 26	Janvier 2010
-------------	--------------	--------------